



CONSEIL MUNICIPAL
CE 3 février 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 3 février 2015 à 19h00.

Présents : M. Gilbert Rivard Maire
M. Sylvain Audet Conseiller no.2
M. Richard Thiboutot Conseiller no.4
Mme Sylvie Lafortune Conseillère no.5
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Absents : M. Alain Letarte Conseiller no.1
M. Jean-Pierre Julien Conseiller no.3

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.457-2015

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet
Mardi le 3 février à 19h00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière du 13 janvier 2015

4. CORRESPONDANCE

4.1 Programme TECQ 2010-2013

4.2 MMQ : part de la ristourne 2 264 \$

4.3 Ville à Conseil régional de l'environnement de l'A-T.

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de janvier 2015 :
(68 135,50 \$)

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Honoraires Stavibel rue Desmarais

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

9. PAROLE AU PUBLIC

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.458-2015

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2015

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2015.

4. CORRESPONDANCE

4.1 PROGRAMME TECQ 2010-2013

Dans le cadre de la reddition de compte du programme TECQ 2010-2013, un représentant du MAMOT adresse une mise en garde à la Ville à l'effet que de mandater un fournisseur de gré à gré par tranches successives pour les services professionnels en lien avec le même projet constitue généralement un manquement aux règles d'adjudication des contrats municipaux.

4.2 MMQ : part de la ristourne 2 264 \$

La MMQ nous annonce que la part de ristourne attribuée à la Ville s'élève à 2 264 \$.

4.3 VILLE À CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'A.-T.

Rés.459-2015

Monsieur le maire annonce un partenariat entre la Chambre de commerce, le conseil régional de l'environnement de l'A.-T. et la Ville sur un projet intitulé « l'ABC d'une bande riveraine en pratique : apprentissage –action »; en effet, la Chambre de commerce prête le terrain en bordure du Lac Duparquet dont elle est le propriétaire pour qu'un représentant du Conseil régional de l'environnement installe les plants pour stabiliser la berge. Les citoyens sont invités à participer durant la phase exécution.

FINANCES

Rés.460-2015

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2015 : (68 135,50 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 68 135,50 \$.

Comptes à payer en janvier 2015

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Alain Gagné	Contrat Niveleuse	2 390,05 \$
Aspirateur Pompe	Sacs Poubelles	27,08 \$
Association des Directeurs mun.	Renouvellement	481,75 \$
Bell Mobilité Alliance	Cellulaire	29,20 \$
Boucher Lise	Frais de déplacement	28,80 \$
Corporation informatique Bellechasse	Soutien technique 2015	3 495,24 \$
Croix-Rouge Canadienne	Contribution	150,00 \$
Donald Costello	Contractuel	400,00 \$
Donald Costello	Contractuel	500,00 \$
Fédération Québécoise Municipalité	Cotisation 2015	998,67 \$
Fédération Québécoise Municipalité	Formation	97,73 \$
Fédération Québécoise Municipalité	Formation	97,73 \$
Fonds à l'information	Mutation	4,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	99,14 \$
Garage Martin Macameau	Essence / Pompier	20,00 \$
Garage Martin Macameau	Pièces	39,01 \$
JGR	Pièces	13,96 \$
La Coop	Outillages	34,45 \$
La Sarre Fleuriste	Décès M. Bérubé	58,87 \$
Les Entreprises JLR	Contrat cueillette	2 346,48 \$
Médias	Avis Public	148,32 \$
MRC	Quote-Part 14 Février 15	12 260,79 \$
MRC	Quote-Part 14 Février 15	34 757,60 \$
Poste Canada	Timbres	513,48 \$
Produit Pétrolier PPH	Centre des loisirs	942,66 \$
Produit Pétrolier PPH	Bibliothèque	630,33 \$
Produit Pétrolier PPH	Garage diesel	1 407,99 \$
Produit Pétrolier PPH	Centre des loisirs	395,91 \$
Quincaillerie Palmarolle	Cadenas / clé	41,36 \$
Réseau Biblio	Cotisation 2015	3 906,05 \$
Société Mutuelle de Prévention	Forfait	287,44 \$
Traction	Entretien machine	165,79 \$
Techni-Lab	Analyses	297,79 \$
Téléthon de la Ressource	Don	50,00 \$
Ville de La Sarre	Honoraires	251,51 \$
Ville de La Sarre	Page / Pompier	41,68 \$
Yves Patry Plomberie	Main d'œuvre	380,28 \$
Yves Patry Plomberie	Fournaise garage	344,36 \$
TOTAL		68 135,50 \$

5. AFFAIRES COURANTES

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de DUPARQUET désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de DUPARQUET prévoit la formation de 2 pompiers et de 1 officier non-urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité de DUPARQUET doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

Rés.461-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, appuyé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Abitibi-Ouest.

De plus, le conseil recommande à la brigade les modalités suivantes pour suivre la formation :

Rés.462-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement que :

- La formation de pompier 1 doit être suivi dans une cohorte avec le regroupement régional ;
- Que la ville assumera au moment opportun les inscriptions, et l'instructeur de l'ENPQ ainsi que les frais de repas et les frais de déplacement en privilégiant le covoiturage;
- La rémunération de 14 \$ de l'heure sera versée entièrement au moment de la certification du candidat;
- En ce qui concerne la formation d'officier non-urbain, le conseil souhaite que la formation soit suivie par le chef de la brigade en titre monsieur Joël Trudel. Si l'horaire de travail de ce dernier est incompatible avec celui de la cohorte, ce serait Donald Costello qui suivrait la formation.

6. TRAVAUX PUBLICS

7.1 HONORAIRES STAVIBEL RUE DESMARAIS

Attendu que le conseil municipal a autorisé l'exécution des travaux de réfection d'un tronçon de la conduite d'aqueduc de la rue Desmarais et que Stavibel ont effectué la surveillance du chantier;

Attendu que le tronçon d'aqueduc sur la rue Desmarais est approuvé prioritaire par le MAMOT dans la programmation TECQ 2010-2013 et que le seul financement pour ces travaux se trouve dans le portefeuille de la TECQ 2014-2018;

Attendu que le MAMOT est en cours d'approbation de la TECQ 2010-2013; et ensuite le MAMOT procédera à son accord de financer les travaux de Desmarais dans le portefeuille de la TECQ 2014-2018;

Rés.463-2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot et adopté unanimement d'autoriser le paiement du 2^{ième} versement des honoraires professionnels à forfait de Stavibel au montant de 799,91 \$ incluant les taxes applicables sur le projet de tronçon d'aqueduc de la rue Desmarais. Au surplus, la ville financera à même le fonds de roulement en attendant l'approbation du financement par la TECQ.

7. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Sylvain Audet commente la première réunion du comité de pilotage pour le plan stratégique de développement communautaire de Duparquet. Cette démarche intéresse au plus haut point les gens du comité qui iront consulter la population.

Madame la conseillère Solange Gamache commente le Défi 5-30 ainsi que les activités dans ce cadre à surveiller l'information qui paraîtra sous peu sur le site web de la Ville.

Il est discuté de l'entretien de la patinoire.

Les dossiers de fusion et annexion.

8. PAROLE AU PUBLIC

Aucun commentaire.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.464-2014

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.